

**COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF**  
**DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**QUI S'EST TENUE LE JEUDI 6 MARS 2014**

Le six mars deux mil quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Rosselange s'est réuni salle des séances de la mairie, sous la présidence de M. MATELIC Vincent, Maire

Etaient présents :

M. SCHONS Bernard - M. BELLONI Daniel – M. DI GIANDOMENICO Marc, **Adjoint**  
M. BRUZZESE Tony – M. CASTELAIN Christophe – M. CLAUSSE Bernard – Mme CLAUSSE Danièle – Mme COANA Marie-Laure – Mme HEMMER Patricia - Mme HENNEQUIN Michèle - M. KLEIN Thierry - M. OBERTI Gilles - Mme SEEMANN Michèle – Mme SUPPI Adeline - Mme TARNAWSKI Véronique, **Conseillers**

Procuration :

Madame FOUCHER Michèle à M. BELLONI Daniel  
Madame BERTANI Joëlle à Mme HENNEQUIN Michèle

Excusés :

Mme DAMINI Rosita – M. WEILER Jean-Paul – M. VISCERA Joseph

\*\*\*\*

**POINT 1.-**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 JANVIER 2014**

Le compte-rendu de la séance du jeudi 16 janvier 2014 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**POINT 2.-**

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>RESTES A REALISER</u>
Dépenses :	2 107 422,10 €	1 899 412,27 €	121 395,16 €
Recettes :	2 644 126,91 €	1 508 868,65 €	137 956,13 €
<b>Excédent :</b>	<b>536 704,81 €</b>		<b>16 560,97 €</b>
<b>Déficit :</b>		<b>390 543,62 €</b>	

**POINT 3.-**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2013 DU BUDGET COMMUNAL**

Vu la délibération du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif principal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013 (commune), constatant que celui-ci fait apparaître un excédent global d'exploitation de **536 704,81 €**, un déficit d'investissement de **390 543,62 €**, un excédent des restes à réaliser du budget communal de **16 560,97 €** décide, à l'unanimité, d'affecter 373 982,65 € afin de couvrir l'ensemble du déficit. Le solde de 162 722,16 € sera affecté en report à nouveau.

**POINT 4.-**

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET COMMUNAL**

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion de Monsieur le Receveur-Percepteur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte, le compte de gestion de Monsieur le Receveur-Percepteur pour l'exercice 2013, concernant le budget Communal.

**POINT 5.-**

**INSOLIVRES 2014**

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de retenir la Compagnie ROUE LIBRE pour 2 représentations sous chapiteau (contes gourmands et numéros de cirque) pour la manifestation des Insolivres 2014 qui se déroulera dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014 au prix de 600 €

**POINT 6.-**

**COMPTE DE GESTION 2012 ET BALANCE DES COMPTES - EXERCICE 2013 – S.I.V.U. DU JOLIBOIS**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion 2012 et de la balance des comptes de l'exercice 2013, présentés par le S.I.V.U. FOURRIERE DU JOLIBOIS de Moineville.

**POINT 7.-**

**TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN RURAL DE JUSTEMONT A VITRY-SUR-ORNE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer aux travaux de réfection globale du chemin rural de Justemont à Vitry-sur-Orne, pour un montant de 2 056,20 €  
Cette somme sera versée à la commune de Vitry-sur-Orne.

**POINT 8.-**

**RAPPORT D'ACTIVITE CCPOM POUR L'ANNEE 2012**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité pour l'année 2012 de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

**POINT 9.-**

**AUTORISATION BUDGETAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire rappelle qu'il est possible d'exécuter le budget (en investissement) dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif précédent, et ce, avant son vote, sous réserve de l'acceptation du Conseil Municipal.

Ainsi, le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à ouvrir les crédits suivants avant le vote du BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014 :

Compte 2111	Terrains nus	602,84 €
-------------	--------------	----------

Ces crédits seront repris et inscrits au BP COMMUNE 2014.

**POINT 10.-**

**DIVERS**

La séance est levée à 20 H 03.

LE SECRETAIRE DE SEANCE :

M. CLAUSSE Bernard

Fait à Rosselange, le 7 mars 2014

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

LE MAIRE :

Vincent MATELIC